

GARANTIE (Pour achat à partir du 1 janvier 2019)

Fenêtres collection ST-LAURENT (série 1000 et 3000)

Profils de PVC

Les profils de PVC sont garantis pour une période de 20 ans, et ce à compter de la date d'achat de la fenêtre. Les profils de PVC sont garantis contre tout défaut de fabrication, de cloquage, d'écaillage, de corrosion et ou de décoloration excessive causé par des raisons autres que la pollution atmosphérique, le manque d'entretien ou l'exposition à des produits chimiques. La garantie couvre les frais de main d'œuvre pour une période de 2 ans, après cette période, elle se limitera au changement des pièces défectueuses seulement.

Profils de PVC peints en usine

La peinture est garantie pour une période de 10 ans, et ce, à compter la date d'achat de la fenêtre. La garantie couvre le fendillement, farinage, pelage et perte d'adhérence marquée, et ce, dans des conditions d'usure normale. Cette garantie s'applique aux extrusions de PVC utilisées dans la fabrication de la fenêtre. Cette garantie s'applique uniquement à la matière première utilisée, en l'occurrence la peinture. Cependant, elle ne couvre pas une décoloration uniforme de la couleur puisqu'il s'agit d'un phénomène naturel incontournable.

Profils d'Aluminium

Les profils d'Aluminium sont garantis pour une période de 5 ans, et ce à compter de la date d'achat de la fenêtre. Les profils de PVC sont garantis contre tout défaut de fabrication, de cloquage, d'écaillage, de corrosion et ou de décoloration excessive causé par des raisons autres que la pollution atmosphérique, le manque d'entretien ou l'exposition à des produits chimiques. La garantie couvre les frais de main d'œuvre pour une période de 2 ans, après cette période, elle se limitera au changement des pièces défectueuses seulement.

Unités scellés de fenêtre

Les unités scellées sont garanties sous des conditions normales, pour une période de 20 ans à compter de la date d'achat. Le remplacement devra obligatoirement être fait par nos techniciens afin de déterminer la cause du bris et d'effectuer les corrections s'il y a lieu. La main d'œuvre pour ce remplacement sera sans frais pour une période de 2 ans, et au frais du client pour le reste de la période. Cette garantie vous protège contre la formation de buée sur les surfaces internes de l'unité scellée, causée par un manque d'étanchéité du joint (non par bris de verre) et constituant une obstruction appréciable de la vision. Le bris spontané du verre (bris thermique) de l'unité scellée n'est pas couvert par le fabricant du verre, cependant, nous nous engageons pour une période de 2 ans à effectuer une analyse et à procéder à la réparation sans frais si nous jugeons qu'il n'y a aucun vice à l'installation ou d'usage abusif.

Quincaillerie de fenêtres

La quincaillerie de fenêtre est garantie pour une période de 10 ans contre tout défaut de fabrication sur le mécanisme et les charnières, dans des conditions d'entretien et d'usage normal. Cette garantie ne s'applique pas à l'oxydation, à la décoloration, au poli ni au fini de la quincaillerie.

Fenêtres collection D'AUTRAY série 2000 et 4000

Profils de PVC

Les profils de PVC sont garantis pour une période de 20 ans, et ce à compter de la date d'achat de la fenêtre. Les profils de PVC sont garantis contre tout défaut de fabrication, de cloquage, d'écaillage, de corrosion et ou de décoloration excessive causé par des raisons autres que la pollution atmosphérique, le manque d'entretien ou l'exposition à des produits chimiques. La garantie couvre les frais de main d'œuvre pour une période de 5 ans, après cette période, elle se limitera au changement des pièces défectueuses seulement.

Profils de PVC peints en usine

La peinture est garantie pour une période de 10 ans, et ce, à compter la date d'achat de la fenêtre. La garantie couvre le fendillement, farinage, pelage et perte d'adhérence marquée, et ce, dans des conditions d'usure normale. Cette garantie s'applique aux extrusions de PVC utilisées dans la fabrication de la fenêtre. Cette garantie s'applique uniquement à la matière première utilisée, en l'occurrence la peinture. Cependant, elle ne couvre pas une décoloration uniforme de la couleur puisqu'il s'agit d'un phénomène naturel incontournable.

Profils d'Aluminium

Les profils d'Aluminium sont garantis pour une période de 10 ans, et ce à compter de la date d'achat de la fenêtre. Les profils de PVC sont garantis contre tout défaut de fabrication, de cloquage, d'écaillage, de corrosion et ou de décoloration excessive causé par des raisons autres que la pollution atmosphérique, le manque d'entretien ou l'exposition à des produits chimiques. La garantie couvre les frais de main d'œuvre pour une période de 5 ans, après cette période, elle se limitera au changement des pièces défectueuses seulement.

Unités scellés de fenêtre

Les unités scellées sont garanties sous des conditions normales, pour une période de 20 ans à compter de la date d'achat. Le remplacement devra obligatoirement être fait par nos techniciens afin de déterminer la cause du bris et d'effectuer les corrections s'il y a lieu. La main d'œuvre pour ce remplacement sera sans frais pour une période de 5 ans, et au frais du client pour le reste de la période. Cette garantie vous protège contre la formation de buée sur les surfaces internes de l'unité scellée, causée par un manque d'étanchéité du joint (non par bris de verre) et constituant une obstruction appréciable de la vision. Le bris spontané du verre (bris thermique) de l'unité scellée n'est pas couvert par le fabricant du verre, cependant, nous nous engageons pour une période de 10 ans à effectuer une analyse et à procéder à la réparation sans frais si nous jugeons qu'il n'y a aucun vice à l'installation ou d'usage abusif.

Quincaillerie de fenêtres

La quincaillerie de fenêtre est garantie pour une période de 20 ans contre tout défaut de fabrication sur le mécanisme et les charnières, dans des conditions d'entretien et d'usage normal. Cette garantie ne s'applique pas à l'oxydation, à la décoloration, au poli ni au fini de la quincaillerie.

Portes d'acier

Les portes d'acier sont garanties pour une période de 10 ans à compter de la date d'achat contre les défauts de matériel (corrosion, farinage, gonflement, décoloration majeure) et de fabrication. Un gauchissement de la porte égal ou inférieur à 1/4 de pouce ne constitue pas un défaut au sens de la présente garantie. Les défauts causés par une mauvaise installation, défaut d'entretien, humidité excessive, d'entrée forcée ou autre défaut de cette nature ne sont pas couverts par cette garantie.

Unités scellées de porte

Les unités scellées de porte sont garanties pour une période de 10 ans contre tous les défauts de fabrication et de descellement. Le bris thermique (bris de verre) est cependant exclu.

Portes patio

	ENERGI	NOVATECH	PH
Extrusion de PVC et d'alum. (blanc)	20 ans	20 ans	20 ans
Peinture PVC et Aluminium	10 ans	10 ans	10 ans
Unités Scellées	20 ans 10 ans (2007 et -)	10 ans (usage résidentiel)	15 ans
Unités Scellées – stores intégrés	10 ans	10 ans	10 ans
Quincaillerie	10 ans	5 ans	1 an

* Nos garanties s'appliquent à l'acheteur d'origine et sont non-cessibles.